L'ABEILLE.

PAR BELLIER, MAGNE & CO.

NOUVELLES ANTILLES, MEXIQUE, &c

QUARTIERS GENERAUX.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 20 avril 1841.

ORDRE No 6.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche 9 du mois prochain, et se tiendra au lieu de parade à 7 heures précises du matin, où elle sera tenue d'être, pour une revue d'inspection.

La compagnie des Bienville Rangers, se rendra sur la place à 8h. du matin et demie précises, pour en former la gille et se rendre les portes.

Les capitaines de compagnies remettront à l'inspecteur de la Légion le lieutenant-colonel Buisson, un contrôle exact de chaque compagnie présente à la revue.

Les chefs des 4 différents corps, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier-Général, B. S. Rolf, commandant la Légion de la Louisiane.

21 av. J. A. BEARD, aide-de-camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche 9 courant, mai, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection générale.

Equipement complet, tenue d'été.

Rendez-vous à l'ordinaire.

Les membres du bataillon sont requis de se conformer à la section 10 de l'article 9 des réglements qui se trouvent chez M. Mathieu, (rue Royale No. 338,) qui est chargé d'en délivrer une copie à tous ceux qui font ou qui voudront faire partie du Bataillon.

L'adjudant du bataillon est seulement appelé à la section 3 de l'article des dits réglements.

Il aura exercice d'artillerie tous les mercredis, et vendredis de 4 à 6 h. chez du Sort et tous les dimanches de 10 à 12 h. Tous les canonniers qui veulent s'instruire sont invités à assister à ces exercices.

Il y entre du plaisir.

28 AD. SCHROEDER, Adjudant-major.

CAZADORES DE ORLEANS. Atencion!!

La Compañia se reunira el Viernes, 30 del corriente á las 7 en punto de la noche, para una asamblea general de la expresada, para tratar de asuntos interesantes al cuerpo. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, tanto á los individuos arriba como á los honorarios.

La reunion en el antiguo convento de las Ursulinas situado calle Conde, entre calles Ursulinas y Hospital.

Nueva Orleans 26 de abril de 1841.

De orden del Capitan,
Fco. A. GARCIA,
26 abril Sargt. Primero.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LOUISIANE.

Le manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les grands avantages que nous demandent les compagnies d'Europe et de New-York pour assurer la vie d'individus résidant dans la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de ses chartes qui autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui pourront mettre à même chaque personne, quoique ne disposant que de très-modiques revenus annuel ordinaire, d'assurer à ceux qu'elle aime et qu'elle doit protéger, une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est assez confortable qu'il est possible de la faire à celle des compagnies de l'Indiens qui font des assurances sur la vie dans cette Etat. Il n'y a pas de différence entre les taux de primes annuelles de vingt ans et au dessus, et celles de 20 ans, au dessous. Le taux de prime annuelle de vingt ans et au dessus, est de 1 pour cent de moins que celle de 20 ans et au dessous. Le taux de prime annuelle pour une somme de 1000 dollars, est à peu de chose en proportion plus forte.

La compagnie signera des polices, sur n'importe quelle somme, dans la prime ci-dessus payable par trimestre, semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No 42, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Bienville.

Par ordre de la Direction.

CH. BRIGGS secrétaire.

MAISONS A LOUER.

Une Maison située rue Hôpital, entre Bourgogne et Hospital.

Une dite, chemin du Bayou, après les Remparts.

Une dite, rue d'Espagne, entre Moreau et Casacolive.

Une dite, 3 étages, rue Moreau entre Port et St. Ferdinand.

Une dite, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.

Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser sur der Chartres No. 128.

16 avril CORDEVIOLLE & LACROIX.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS
Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1841.

CETTE Banque tire sur Phil delphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.

26 mars GEO. O HALL, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1841

CETTE Banque tire sur Paris, Londres et New York.

20 mars C. MILTENBERGER caissier.

LE Dr. ACHILLE LION, chirurgien dentiste, de la Faculté de Paris, à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il n'a qu'un seul office en ville, rue Royale 109, entre St. Louis et Conti, en face le Bar. Que le public se rassure, il n'emploie pas de dents artificielles sans ligatures ni crochets et qu'il garantie pas de douleurs.

Le Mastic, dont il se procède à M. Achille Lion, est de sa invention et bien plus avantageux que celle artificielles ce qui empêche les pyrèses ou nerves connus et employés jusqu'à ce jour.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

Les opérations seront faites à domicile.

Prix modérés.

Le Docteur Lion est pris au hasard parmi les Docteurs que lui pourraient prouver disposition qu'il est le plus capable de les traiter.

Cas d'urgence au gosier et au nez.

Chez lui, rue 20 janvier 1841.

Il est avisé ses amis que, si il prenait un associé qui malgré et contrairement pour lui-même, il ne serait pas plus Gérant de ses intérêts, à Philadelphie et à Charleston, Navarre, un associé, ses intérêts seraient mieux gérés. Son aîné que je prie avoir ne produisent aucun effet. Fera dans l'intérêt seul, ce à lumière ne changeront en rien ce que j'ai pour jusqu'à ce jour, et le mal fait en peu de temps ne pourra que jusqu'à ce que je prendre assez d'argent pour y rétablir. Je tenai quelques jours dans cette situation, mais de mon d'humanité, lorsque je m'en suis de recevoir un pauvre indienne dont je me trouvai lire au bord de Bâtiment. Ma guérison marcha rapidement quelques semaines après et son enfant mourut gonflé.

Signé ANDREW CUNNING.

Vente en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, drogueurs, No. 20, Boulevard Broadway, et à la Nouvelle Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal.

Prix, $2 15 fév

MAGASIN rue de la Nouvelle Levée, à louer, le Magasin en bas de la maison de M. Gaillard, rue de la Nouvelle Levée, entre les rues de la Concorde et Bienville. Le même local est également face à la rue Tchoupitoulas.

11 av P. A. GIRAUD.

A LOUER ensemble ou séparément, deux beaux magasins à deux étages, les façades de granit, situés rue Bienville, vis-à-vis la Douane, rue Bienville et la Levée et Moreau. Possession en a convenir immédiatement.

AUG. DE ASSUS.

A LOUER, Deux maisons à trois étages, situées dans la rue Conde, entre les rues Hospital et Bienville. Possession 1er mai.

A LOUER, Plusieurs appartements, rue Conti, entre Bienville et Dauphine, No 57.

A LOUER, La partie supérieure d'une Maison, rue Royale, entre Conti et Bienville, No 97. Possession sur les lieux ou rue de la Concorde, No 42.

ANNONCES DIVERSES

POUR CALCUTTA, Et tous les ports intermédiaires. Le bon navire ONE, capitaine HARRISON, capitaine Batchelder, mouillant à la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches, jusqu'au 1 Juin, et Dimanche suivant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HENRY TEFT.

POUR LA FOURCHE, et tous les ports intermédiaires. Le bon navire ONE, capitaine HARRISON, capitaine Batchelder, mouillant à la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches jusqu'au 1 Juin, et Dimanche suivant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HENRY TEFT.

POUR LA NOUVELLE ORLEANS et Mobile, les parties intermédiaires. Le bon navire TEMA, capitaine [illegible] mouillant à la Nouvelle-Orléans et Bâton Rouge, le partir Nouvelle-Orléans tous les Dimanches, jusqu'au 1 Juin, et Dimanche suivant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HENRY TEFT.

ANNONCES DIVERSES. Le bon navire [illegible] partira pour le reste de la saison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

ANNONCES. Le bon navire [illegible] partira pour le reste de la saison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

ANNONCES. Le bon navire [illegible] partira pour le reste de la saison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

ANNONCES. Le bon navire [illegible] partira pour le reste de la saison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

POUR MOBILE, Et tous les ports intermédiaires. Le bon navire [illegible] partira sous peu